

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Fugeret du 5 Juin 2026

L'an deux mille vingt six et le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune du Fugeret, régulièrement convoqué le 26 mai dernier, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur PELLEGRIN Jean, maire.

Était présents : MASSE Olivier, RIGAULT Nathalie, JACOMET Sébastien, HONNORATY Denise, REYNAUD Pierre DI POPOLO Celine, BALTHAZARD Jennyfer, DOZOL Henri et Monsieur FAY Eric-Pierre.

Absente : Madame ALBANO Nicole.

Nathalie RIGAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur Le maire indique en début de séance rajouter trois points à l'ordre du jour :

- La proposition d'IT04 concernant l'étude préalable à la réhabilitation ou au renouvellement de la station d'épuration du village
- La proposition d'IT04 concernant la prestation de conseil en vue de l'établissement d'un schéma directeur « Eau potable »
- Le projet de création d'un emploi saisonnier non permanent

Ordre du jour

- Approbation du PV du 29/04/2026 à l'unanimité
- Elections Sénatoriales du 27/09/2026/désignation d'un délégué et de trois suppléants

Le bureau est défini par les règles à savoir les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux plus jeunes, soit Denise HONNORATY et Eric FAYT, Jennifer BALTHAZARD et Henri DOZOL
Proposition de candidature pour le Délégué : Jean PELLEGRIN : approuvé à 10 voix
Proposition de candidature pour les Suppléants : Olivier MASSE, Nathalie RIGAULT, Sébastien JACOMET approuvé à 10 voix
Début scrutin : 18 :35 Fin du scrutin 18 :47

- Conventions entretien du village,

Présentation des conventions entretien du village : intérieur du village réalisée par Pierre Mandine et périphérie réalisée par Gawen Frézia. La répartition entre ces deux conventions a été redéfinie pour éviter les oublis. De la même façon, des zones ont été rajoutées pour couvrir l'ensemble du village et les hameaux. Les conventions ont été validées par l'ensemble du conseil municipal.

- Désignation des délégués de la commune du Fugeret aux Commissions de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, approuvés à l'unanimité, et selon le tableau ci-dessous:

Commissions	Délégués
Commission « Petite enfance, enfance, jeunesse »	Jennyfer BALTHAZARD

Commission « Solidarité, Projet alimentaire territorial (PAT) et accès aux droits »	Céline DI POPOLO
Commission « Forêt, ressources bois»	Sébastien JACOMET Henri DOZOL
Commission « Culture et patrimoine »	Jean PELLEGRIN
Commission « Habitat, Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH), stratégie immobilière »	Olivier MASSE
Commission « Economie, artisanat, commerce et agriculture »	Céline DI POPOLO
Commission « Gestion et prévention des déchets »	Denise HONNORATY Nathalie RIGAULT
Commission des Finances	Nathalie RIGAULT Denise HONNORATY
Commission d'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal	Jean PELLEGRIN Olivier MASSE
Commission Sentiers	Pierre REYNAUD Denise HONNORATY
Commission « Gestion des Risques »	Jean PELLEGRIN Olivier MASSE Sébastien JACOMET

Désignation du délégué de la commune du Fugeret au suivi de la convention intercommunale d'intervention foncière avec la SAFER : Candidature Jean PELLEGRIN => Proposition Adoptée

Désignation du délégué de la commune du Fugeret au service commune Application du Droit des Sols (ADS) : Candidature Olivier MASSE => Proposition Adoptée

- Projet pour la création d'un emploi saisonnier non permanent :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la réalisation des missions d'entretien des espaces verts et du village sur la période estivale. Ces tâches ne peuvent être réalisées en l'absence d'agent permanent de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du premier juillet 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 15 heures (15/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de un mois, non renouvelable.

- La rémunération sera fixée au montant mensuel de 738,6 € brut.

L'agent est soumis au régime général de sécurité sociale et affilié à l'IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et du village sur la période estivale. d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15 heures, à compter du premier juillet 2026 pour une durée maximale d'un mois. Et autorise Monsieur le maire à établir la convention correspondante et à signer toutes les pièces relatives à cet effet.

- Proposition d'IT04 concernant l'étude préalable à la réhabilitation ou au renouvellement de la station d'épuration du village.

Le maire présente au conseil municipal la proposition de l'Agence Ingénierie et Territoire IT04 concernant l'étude préalable à la réhabilitation ou au renouvellement de la station d'épuration du village.

Etant donné les dysfonctionnements de cette station, constatés depuis 2022, et la pression exercée par l'Etat et le Département depuis début 2025 pour améliorer la situation de la distribution d'eau potable et l'assainissement, il est nécessaire pour la commune du Fugeret de disposer à terme d'un schéma directeur « Assainissement ». Cette étude préalable en constitue la première étape.

Le montant est de 2922,50 € HT (proposition PR26-096-C164 reçue le 29 mai 2026).

Monsieur le maire précise qu'étant donné la nature de la prestation, celle-ci ne peut pas faire l'objet de subvention. Toutefois, cette étude étant le préalable à l'établissement du schéma directeur « Assainissement », la dépense correspondante pourra être intégrée au montant global de l'opération, et être éligible aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à celui-ci.

- Proposition d'IT04 concernant la prestation de conseil en vue de l'établissement d'un schéma directeur « Eau potable »

Le maire présente au conseil municipal la nécessité pour la commune de s'appuyer sur les compétences de l'Agence Ingénierie et Territoire IT04 sur diverses études, investigations hydrogéologiques, mise en conformité du système de gestion de l'eau potable, et, in fine, l'établissement d'un schéma directeur « Eau potable » pour la commune dans son ensemble.

L'agence IT04, forte de son expérience dans les communes voisines, propose un accompagnement général sur l'ensemble de ces problématiques sous la forme d'un volume de 6 jours de travail par an sur deux années.

Etant donné la pression exercée par l'Etat et le Département depuis début 2025 pour améliorer la situation de la distribution d'eau potable et l'assainissement de la commune du Fugeret, cette prestation est essentielle à l'élaboration d'un nouveau système adapté, pérenne et aux normes, à la sélection d'un maître d'œuvres, au chiffrage des travaux nécessaires et à la recherche de financements adaptés.

Le montant de la prestation de conseil est de 2220 € HT annuels (370 € HT par jour).

Monsieur le maire précise qu'étant donné la nature de la prestation, celle-ci ne peut pas faire l'objet de subvention. Toutefois, ce travail étant le préalable à l'établissement du schéma directeur « Eau potable », la dépense correspondante pourra être intégrée au montant global de l'opération, et être, alors, éligible aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à celui-ci.

- Questions divers

- ✓ Mise en conformité et réfection salle des Lunières : Lors des précédents conseils municipaux, différentes problématiques ont été remontées :

- porte issue de secours non fonctionnelle (reste bloquée) et non conforme => mise en place d'une barre antipanique
- Fixations extincteurs et radiateur arrachées => mur réparé et fixations refaites
- Suite effraction mur détérioré, réparation sommaire => reprise du mur, peinture

Ces premiers travaux ont été réalisés en urgence pour permettre d'assurer les locations enregistrées dans de bonnes conditions. D'autres projets sont en cours pour cette salle : extérieur de l'issue de secours (non adaptée aux personnes à mobilité réduite – marche, absence lumière), rampe d'accès personnes à mobilité réduite à refaire...

- ✓ Avancement sur le projet d'équipement de la commune en défibrillateurs.

Aujourd'hui, seul le village est équipé d'un défibrillateur. Il s'agit d'un défibrillateur de prêt (l'original n'étant plus maintenable) et il doit être remplacé.

Il a semblé nécessaire d'équiper d'autres lieux du village. En conséquence, le nombre total de défibrillateurs et les emplacements ont été identifiés : Argenton, Chabrières, Bontès, Fugeret et salle des Lunières, soit 5 appareils.

Avant de lancer définitivement le projet, il a été demandé à chaque membre du conseil municipal et plus particulièrement aux attachés des hameaux de proposer un emplacement pour ces défibrillateurs. Il a été rappelé que pour une meilleure visibilité, un positionnement en extérieur est préférable. Dans ce cas, le boîtier doit être alimenté en électricité pour assurer le maintien du matériel. Dans le choix du positionnement, il faut donc prendre en compte l'accès à un compteur électrique communal (existant ou à créer).

Deux modes de financement sont possibles pour cet achat : au comptant ou en location. En fonction de la décision du positionnement, intérieur ou extérieur, les propositions de prix seront affinées. Une formation de 10-12 personnes sur la manipulation de l'appareil est prévue à la mise en service de chaque appareil. Environ 60 personnes pourraient bénéficier d'une formation.

Il est important de décider rapidement si nous voulons profiter d'une mise en place pour l'été, période où la population est la plus importante.

- ✓ Jardin d'enfants :

Aujourd'hui malgré l'investissement réalisé par le passé, le jardin d'enfants est non conforme aux

normes en vigueur et reste dangereux avec notamment le jeu central qui présente des matériaux dégradés, plaque cassée, montants en bois avec risque d'échardes. Une nouvelle étude est en cours avec positionnement du jardin sur le terrain herbagé derrière la salle des associations. Un petit groupe de travail doit être monté pour étudier le choix des jeux, leur implantation ainsi que la faisabilité financière.

✓ Communication :

L'hébergeur du site web de la mairie que nous avons ne peut plus nous fournir le service demandé. De plus plusieurs impossibilités d'accéder au site ont été relevées ces derniers temps. Nous avons donc décidé de changer d'hébergeur. Ce nouvel hébergeur nous permettra d'avoir un nom de domaine lefugeret.com auquel seront rattachées des adresses mails de la mairie, ex contact@lefugeret.com ou des adresses nominatives pour la mairie.

Le contenu du site web de la mairie sera rafraîchi avant une refonte totale. Mr LE GAT œuvre en ce sens.

Parallèlement, nous avons décidé d'adhérer (15€ mensuel) à INTRAMUROS, une application gratuite pour les administrés, dans laquelle toutes les informations de la vie locale seront regroupées : fermeture de route, eau, réseau EDF, manifestations, expositions, vie des associations, médecin de garde, localisation des défibrillateurs... Tout est modulable, à la création de notre page, nous choisissons ce qui nous intéresse.

Cette application peut être également une passerelle pour accéder à d'autres services (lien avec le site web de la mairie, les services administratifs...) mais également un moyen direct pour nos administrés de signaler une problématique sur la commune.

Cette application déjà bien implantée sur le territoire français, permet à chacun d'être informé sans être obligé de passer par les réseaux sociaux type Facebook, tout en protégeant les données personnelles (RGDP).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le maire

Jean Pellegrin

la secrétaire

Nathalie Rigault